

Prêt de livres numériques : fiche n°2

Comment emprunter des livres numériques ?



La Bibliothèque départementale de la Somme vous propose désormais d'emprunter des livres électroniques (e-books) issus de ses collections. Ces livres vous sont prêtés pour une **durée de 28 jours**. Il vous est possible **d'emprunter 2 livres numériques simultanément**.

Le présent mode d'emploi a pour but de vous aiguiller dans l'utilisation de ce service et de répondre à vos questions.

Prérequis pour accéder à l'emprunt de livres numériques

Avoir créé un compte personnel sur le site bds.somme.fr et avoir demandé l'accès au service « livres numériques ».

Emprunter un livre numérique

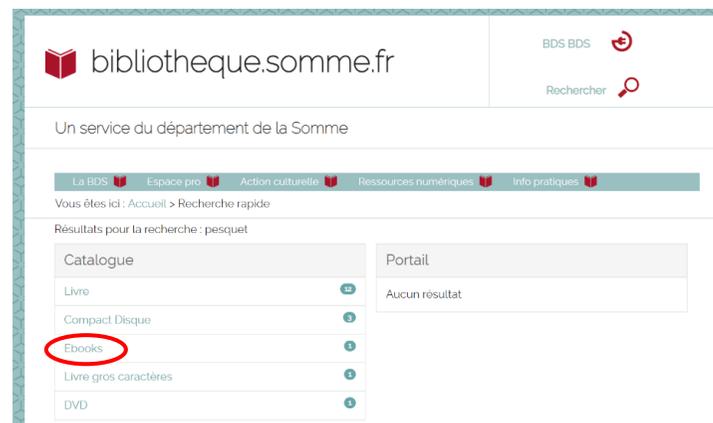
Pour emprunter un livre numérique, identifiez-vous au préalable via l'onglet « Connexion », en haut à droite de l'écran.

Recherchez le document que vous souhaitez emprunter en cliquant sur « Rechercher », puis notez ce que vous cherchez dans le champ de recherche.

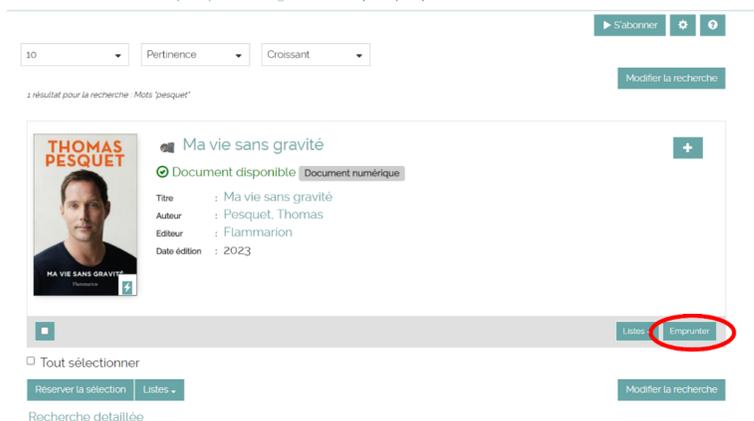


La page de résultats vous propose au préalable les différents supports de documents disponibles. Les livres numériques sont classés dans **la ligne « Ebooks »**.

Cliquez sur « Ebooks » pour accéder à la liste des livres numériques disponibles dans le catalogue.

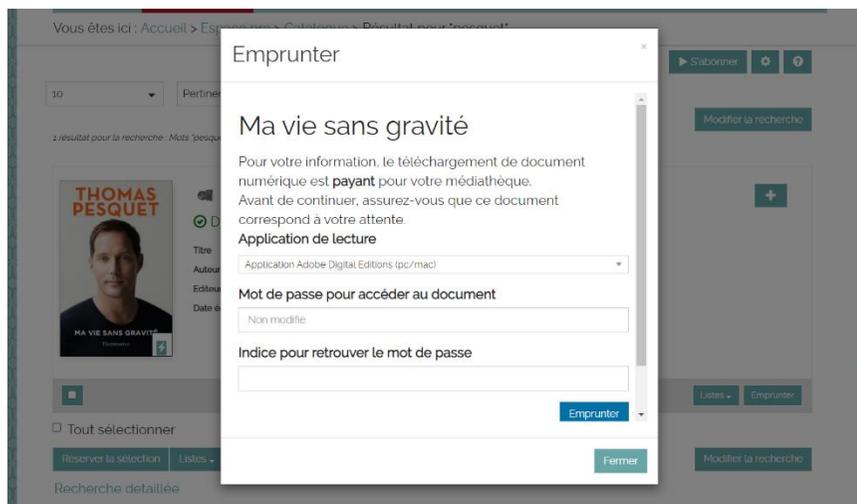


Une fois que le document désiré est trouvé, cliquez sur « Emprunter », en bas à droite du bloc présentant le document souhaité.



La fenêtre « Emprunter » s'ouvre. Avant de pouvoir emprunter, il faut sélectionner le lecteur que vous allez utiliser pour lire le livre.

En effet, ce choix va vous permettre de consulter le document sur le support de lecture de votre choix (PC, tablette, smartphone, liseuse, etc.). Tous les formats sont proposés via ce menu déroulant.



Cliquez sur le menu déroulant « Application de lecture ».

Selon l'outil que vous utilisez pour lire votre livre numérique, l'application de lecture à sélectionner sera différente.

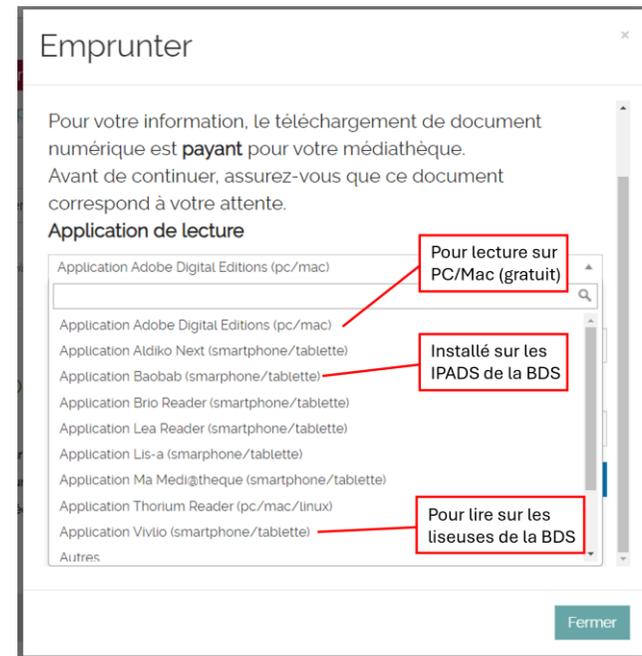
Attribuez ensuite le mot de passe de votre choix (case « Mot de passe pour accéder au document ») ainsi qu'un indice (case « Indice pour retrouver le mot de passe »), avant de cliquer sur « emprunter ».

Astuce : le choix d'un mot de passe vous permet ensuite de lire le livre numérique sur plusieurs terminaux de lecture (smartphone, PC, tablette, liseuse, etc.). En effet, il suffit alors de vous connecter à votre compte pour accéder à vos emprunts et les télécharger à nouveau.

Une fois ces cases remplies, cliquez sur « Emprunter ».
Le prêt est enregistré.

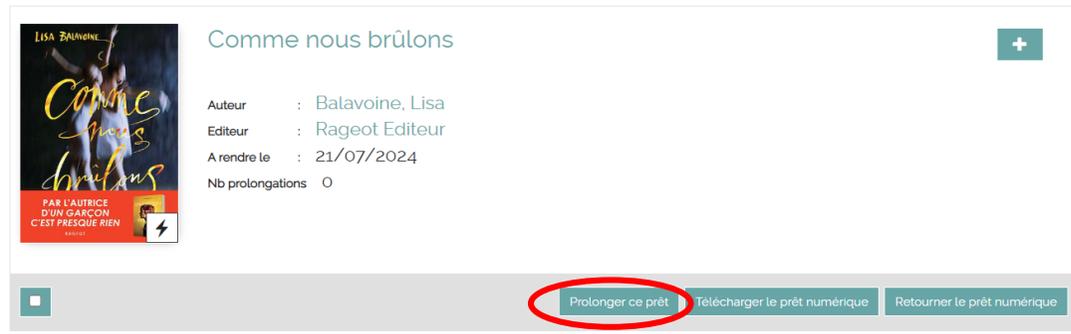
Il ne reste plus qu'à cliquer sur le lien pour télécharger l'exemplaire emprunté.

Astuce : il est possible de télécharger à nouveau le fichier, s'il a été supprimé ou perdu. Cela ne prolonge pas et ne renouvelle pas le prêt.



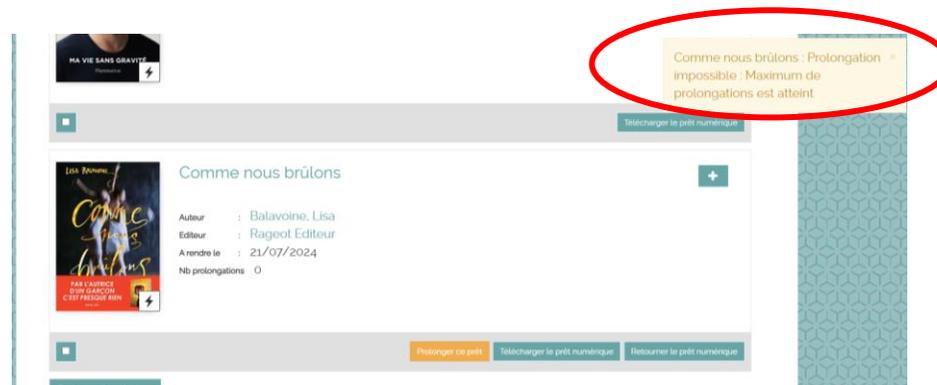
Prolongation du prêt

Il vous est possible de prolonger le prêt en cours.



Cliquez sur « prolonger ce prêt ». Dans la bulle qui s'affiche, cliquez sur « oui ». Le prêt est désormais prolongé.

Attention, tous les documents ne sont pas prolongeables. Lorsque c'est le cas, il s'affiche en haut à droite un encart jaune le stipulant.



Restitution du prêt

Une fois la consultation terminée, il est possible de restituer le prêt, et ce avant sa date de retour.

Pour procéder à la restitution, cliquez sur votre nom-prénom (haut à droite de la fenêtre), accédez à « Mes prêts de livres numériques ». Accédez au document que vous souhaitez rendre puis sur cliquez « Retourner le prêt numérique ».

Un message s'affiche et vous demande de confirmer la restitution du prêt. Cliquez sur « Oui ».

Le document est restitué.

